

Les productions agricoles dans les communes accueillant des zones humides d'importance majeure

A RETENIR :

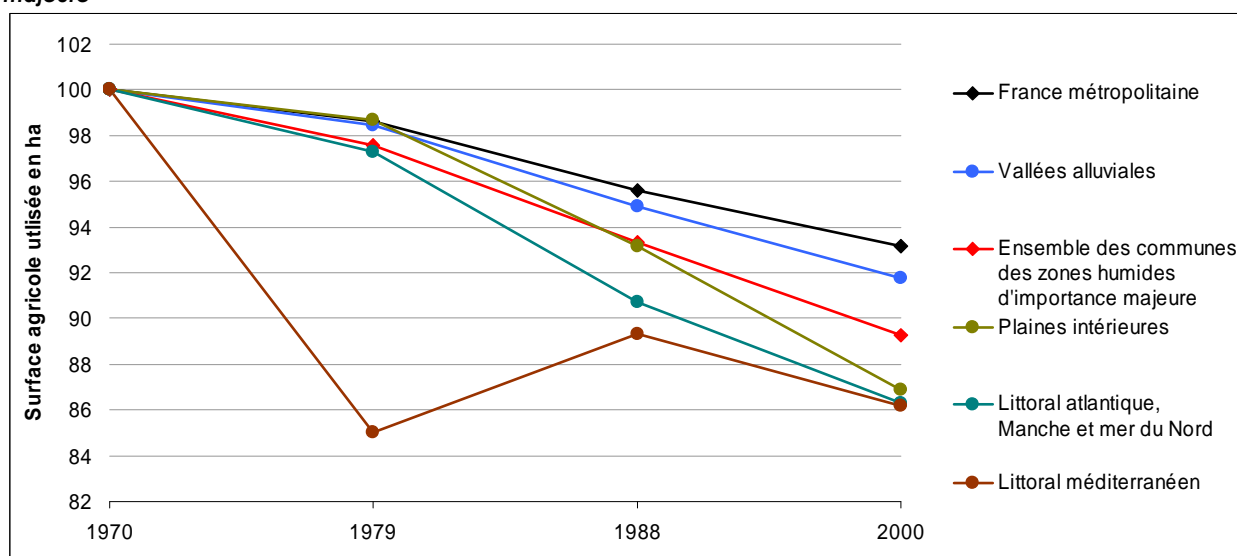
Selon les dernières données disponibles, la superficie agricole utilisée (SAU) des communes accueillant des zones humides d'importance majeure est de 2 736 682 ha, soit presque 47% de leur surface, proportion moindre que la moyenne métropolitaine (51%). Les cultures céréalières et les prairies dominent. Entre 1970 et 2000, une baisse de 11% de la SAU a été enregistrée dans l'ensemble des communes des zones humides. Entre 1988 et 2000, le taux de SAU drainée a augmenté, passant de 7 à 11%.

Contexte et objectifs

Le recensement général agricole permet de rendre compte tous les 10 ans de la superficie agricole utilisée (SAU) au niveau de chaque commune, c'est-à-dire les surfaces déclarées comme utilisées pour des activités agricoles par les exploitants. La SAU comprend les terres arables (céréales, oléagineux, cultures industrielles...), les surfaces fourragères (fourrages, surfaces toujours en herbe...) et les cultures spécialisées (légumes, vignes, vergers, fleurs...). Les données du RGA sont disponibles à la commune et non à l'échelle des zones humides d'importance majeure elles-mêmes. Cette fiche précise les différentes cultures réalisées en 2000, date du dernier RGA, dans les communes des zones humides d'importance majeure, et leur évolution depuis 1970. Il s'agit de qualifier les orientations agricoles des territoires dans lesquels s'inscrivent les milieux humides et indirectement les pressions éventuelles auxquelles ils peuvent être soumis (pollutions, assèchements..).

L'évolution de la SAU dans les communes accueillant des zones humides d'importance majeure entre 1970 et 2000

L'évolution de la surface agricole utilisée entre 1970 et 2000 dans les communes des zones humides d'importance majeure



Source : SoeS, ONZH. Scees, RGA 1970, 1979, 1988, 2000

Entre 1970 et 2000, la baisse de la SAU est générale dans l'ensemble des communes abritant des zones humides. Ainsi 328 519 ha ont été soustraits des activités agricoles durant cette période, soit 5,6% de la superficie des communes. La régression a été moins marquée dans le type *vallées alluviales* (-8%) que dans les types *littoral* et *plaines intérieures* où elle a atteint -14%. L'analyse régionale montre que les communes du Centre (-28%), de Languedoc-Roussillon (-26%) et de Bretagne (-22%) sont les plus concernées. Pendant cette même période, une forte augmentation de la densité de population était enregistrée (cf *fiche indicateur La population des communes accueillant des zones humides d'importance majeure*). L'artificialisation des territoires (urbanisation, infrastructures, carrières...) qui gagne sur d'anciennes terres agricoles est la cause principale de la diminution de la SAU, certains secteurs étant également touchés par la déprise agricole.

L'évolution de la SAU drainée entre 1988 et 2000 dans les communes des zones humides d'importance majeure

| | Part de la SAU drainée en 1988 en % | Drainage (réseau de drains enterrés) en ha en 2000 | Superficie agricole utilisée en ha en 2000 | Part de la SAU drainée en % en 2000 |
|---|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| Littoral atlantique, Manche et mer du Nord | 5,3 % | 64 644 | 608 032 | 10,6 % |
| Littoral méditerranéen | 1,7 % | 2 351 | 135 947 | 1,7 % |
| Vallées alluviales | 5,8 % | 130 780 | 1 476 488 | 8,9 % |
| Plaines intérieures | 12,8 % | 94 183 | 516 215 | 18,2 % |
| Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure | 6,9 % | 291 958 | 2 736 682 | 10,7 % |
| France métropolitaine | 7,3 % | 2 799 205 | 27 856 313 | 10 % |

Source : SoeS, ONZH. Scees, RGA 2000.

Le drainage vise à éliminer l'excès d'eau dans le sol dans un objectif de mise en valeur agricole. Il prend différentes formes : l'enfouissement de drains perforés dans le sol, qui s'accompagne souvent d'un retournement des prairies et d'un passage aux cultures intensives comme le maïs, le drainage à ciel ouvert (fossés) ou le captage de zones ponctuelles (résurgences). Le drainage conduit, selon son intensité, à une modification du fonctionnement hydrologique des zones humides, voire à leur disparition totale par assèchement.

On observe une augmentation du réseau de drainage par drains enterrés entre 1988 et 2000. La part de la SAU drainée est passée de 7 à 11% dans les communes accueillant des zones humides d'importance majeure. En 2000, c'est dans les *plaines intérieures* et sur le *littoral atlantique* que le drainage s'avère le plus élevé.

Les productions agricoles dans les communes accueillant des zones humides d'importance majeure en 2000

La SAU en 2000 dans les communes des zones humides d'importance majeure

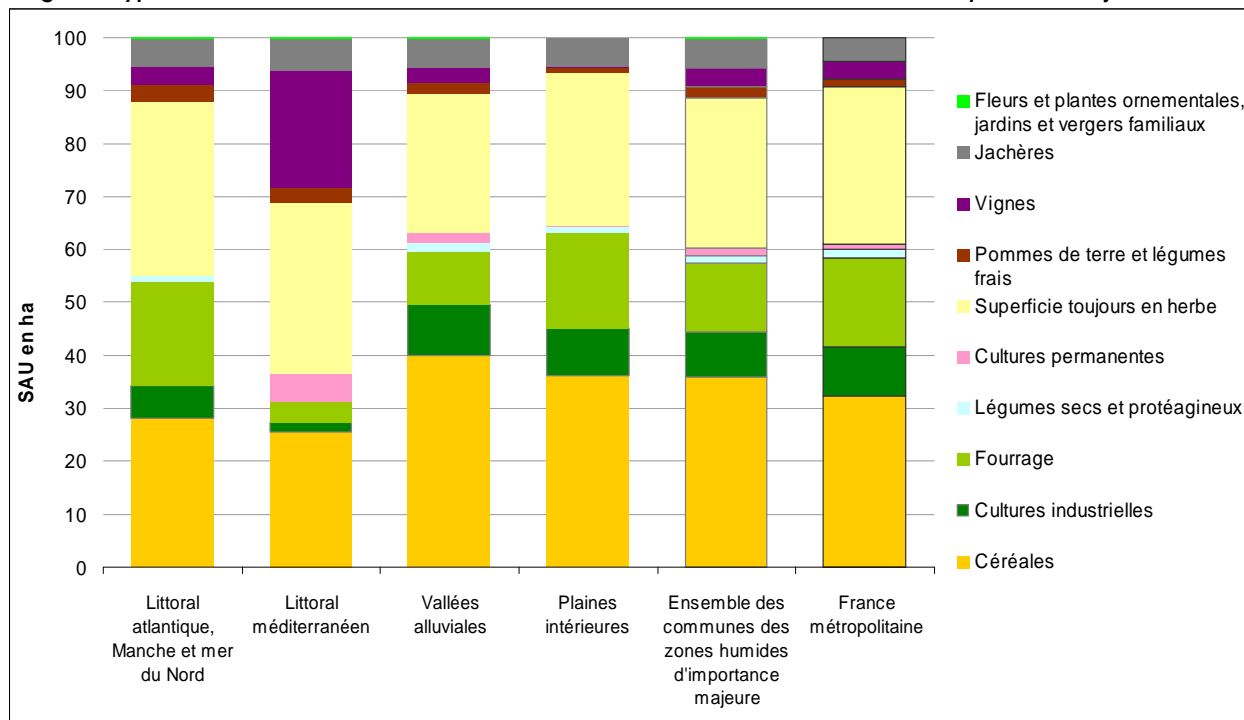
| | Superficie agricole utilisée en ha | Superficie des communes en ha | Part de la SAU sur la surface communale |
|---|------------------------------------|-------------------------------|---|
| Littoral atlantique, Manche et mer du Nord | 608 032 | 1 323 364 | 46,9 % |
| Littoral méditerranéen | 135 947 | 355 292 | 38,3 % |
| Vallées alluviales | 1 476 488 | 2 979 932 | 49,6 % |
| Plaines intérieures | 516 215 | 1 180 246 | 43,7 % |
| Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure | 2 736 682 | 5 838 834 | 46,9 % |
| France métropolitaine | 27 856 313 | 54 396 535 | 51,2 % |

Source : SoeS, ONZH. Scees, RGA 2000.

La part de la SAU des communes accueillant des zones humides d'importance majeure s'élève à 47% de la superficie des communes. Elle est moindre sur le *littoral méditerranéen* (38%) en raison de la pression urbaine.

▪ **Les productions végétales**

Les grands types de cultures en 2000 dans les communes accueillant des zones humides d'importance majeure



Source : SoeS, ONZH. Scees, RGA 2000.

Les productions végétales dans l'ensemble des communes des zones humides d'importance majeure sont proches des moyennes nationales. Sur les façades littorales, les surfaces toujours en herbe dominent et représentent 32% de la SAU, devant les cultures céréalières. Sur le littoral méditerranéen, on enregistre également la présence importante de vignes (22% de la SAU), et la riziculture ne s'observe que sur ces communes (12% de la SAU). Les surfaces toujours en herbe couvrent 90% de la surface fourragère principale, indiquant le caractère plutôt extensif de l'élevage. Dans les vallées alluviales et les plaines intérieures ce sont les cultures céréalières qui occupent les plus grandes superficies.

▪ Les productions animales

Dans les communes des zones humides d'importance majeure, le point principal qui ressort du RGA concerne l'aquaculture. Ainsi, 37% des exploitations piscicoles sont concentrées dans ces communes et principalement dans les zones d'étangs des plaines intérieures (70%).

📍 Champ géographique

Il s'agit des communes des 152 zones humides d'importance majeure suivies par l'ONZH (hors massifs à tourbières). Les zones humides d'importance majeure se répartissent en quatre types : plaines intérieures ; vallées alluviales ; littoral méditerranéen ; littoral atlantique, Manche et mer du Nord. Un seuillage a été défini : les communes dont la superficie de zone humide représentait au moins 5% de la superficie totale de la commune ont été retenues. Elles rassemblent 3482 communes sur 4279. Les résultats présentés n'ont donc pas vocation à être étendus à l'ensemble des communes des zones humides françaises.

📍 Source des données

SOeS, ONZH. Recensement Général Agricole de 1970, 1979, 1988 et 2000 à l'échelle communale du Ministère en charge de l'agriculture (Scees). Les données sont affectées à la commune du siège de chaque exploitation agricole.